

RÉPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès



PLAN DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (PDES) 2017-2021

UN NIGER RENAISSANT POUR UN PEUPLE PROSPÈRE

SYNTHÈSE

SEPTEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION	7
I. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	8
1.1. Le contexte	8
1.2. Analyse diagnostique	9
1.2.1. Situation politique et sécuritaire	9
1.2.2. Situation économique et financière	10
1.2.3. Situation sociale et culturelle	12
1.2.4. Gestion durable de l'environnement	15
1.2.5. Analyse régionale	16
1.3 Leçons apprises de la mise en œuvre du PDES 2012-2015	17
1.4 Défis majeurs	17
II. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	18
2.1. Vision	18
2.2. Fondements et principes directeurs du PDES 2017-2021	18
2.2.1. Fondements du PDES 2017-2021	18
2.2.2. Principes directeurs	19
2.3. Objectifs et résultats stratégiques	19
2.3.1. Objectifs	19
2.3.2. Résultats stratégiques	19
2.4. Perspectives macroéconomiques sur la période 2017-2021	19
2.4.1. Secteur réel	20
2.4.2. Finances publiques	20
2.4.3. Balance des paiements	21
2.4.4. Situation monétaire	21
2.4.5. Situation de la convergence sur la période du PDES	21
2.4.6. Impact sur la pauvreté	21
2.5. Axes stratégiques	22
2.5.1. Axe 1 : Renaissance culturelle	22
2.5.2. Axe 2 : Développement social et transition démographique	22
2.5.3. Axe 3 : Accélération de la croissance économique	22
2.5.4. Axe 4 : Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité	22
2.5.5. Axe 5 : Gestion durable de l'environnement	22
2.5.6. Cohérence du PDES avec les documents d'orientations politiques et économiques	23
2.6. Dynamique de changement du PDES 2017-2021	24

III. STRUCTURE PROGRAMMATIQUE DU PDES 2017-2021	25
3.1. Domaines de réformes majeures	25
3.2. Programmes du PDES	25
3.3. Coût du Plan d'Actions Prioritaire du PDES	28
3.4. Schéma de financement du PDES	28
IV. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION	30
4.1. Dispositif de mise en œuvre du PDES	30
4.1.1. Instruments de mise en œuvre	30
4.1.2. Acteurs de mise en œuvre	30
4.2. Dispositif de suivi-évaluation	30
4.3. Dispositif de coordination	31
4.3.1. Organes de pilotage et d'orientation politiques du PDES.....	31
4.3.2. Organes de coordination techniques du PDES	31
4.3.3. Organes consultatif et de concertation du PDES	32
V. ANALYSE ET MITIGATION DES RISQUES ET FACTEURS DE SUCCES	34
5.1. Analyse et mitigation des risques	34
5.2. Facteurs de succès	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

APD	Aide Publique au Développement
CAPEG	cellule d'Analyse des politiques Publiques et d'évaluation de l'action Gouvernementales
CCM	Cadre de Concertation sur la Migration
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CSE	Cellule Suivi Evaluation
CT	Collectivités Territoriales
DEP	Directions des Etudes et de la Programmation
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGI	Direction Générale des Impôts
DGPD	Direction Générale de la Programmation du Développement
DGPP	Direction Générale du Plan et de la Prospective
DOE	Document d'Orientations Economiques
DPG	Déclaration de Politique Générale
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
ECVMA	Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture
ENISED	Etude Nationale d'Evaluation des Indicateurs Socioéconomiques et Démographiques
FCFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GFP	Gestion des Finances Publiques
I3N	Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens
IDH	Indice de Développement Humain
IIAG	Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ODD	Objectif pour le Développement Durable
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAP	Projet Annuel de Performance
PAPS	Plans d'actions prioritaires sectoriels
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PEF	Programme Economique et Financier
PF	Planification Familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie

PMP	Passation des Marchés Publics
PN-AEPA	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
PND	Politique Nationale de Décentralisation
PRGFP	Programme de Réformes en matière de Gestion des Finances Publiques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAP	Rapport Annuel de Performance
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive
SONUCI	Société Nigérienne d'Urbanisme et de Construction Immobilière
SR	Santé de la Reproduction
TBS	Taux Brut de Scolarité
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Avant-propos

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 est le premier plan quinquennal de l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 adoptée par le Gouvernement le 9 mai 2017. Par conséquent, il tire ses fondements de la vision issue de cette stratégie, à travers laquelle le Niger affirme sa ferme volonté de transformation à tous les niveaux et surtout son désir d'éradiquer la pauvreté et les inégalités.

Le PDES 2017-2021 tire également ses fondements des orientations du «Programme de Renaissance Acte-2 » articulées autour de huit (08) priorités à savoir (i) promouvoir la renaissance culturelle, (ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques, (iii) assurer la sécurité des personnes et des biens, (iv) garantir l'accès à l'eau pour tous, (v) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'ISN, (vi) développer les infrastructures de communication et énergétiques, (vii) développer les secteurs sociaux : éducation et santé, (viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Le PDES 2017-2021 s'inscrit également dans le cadre des agendas internationaux (Agenda 2030 des Nations Unies, Agenda 2063 de l'Union Africaine, vision 2020 de la CEDEAO) et se conforme au Document d'orientations économiques 2016-2019 du Gouvernement qui a servi de base à l'élaboration du Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le PDES 2017-2021 a été élaboré dans un contexte international, régional et national marqué par des préoccupations majeures comme la persistance des menaces terroristes, la migration clandestine, la baisse des prix des matières premières, le changement climatique. Son processus d'élaboration a été conduit à travers une approche participative impliquant tous les acteurs concernés (administration publique, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers).

Partant d'un diagnostic de la situation politique, sociale et économique, et tirant les leçons de l'évaluation du PDES 2012-2015, cinq axes stratégiques ont été retenus à savoir i) la renaissance culturelle ; ii) le développement social et la transition démographique ; iii) l'accélération de la croissance économique ; iv) l'amélioration de la gouvernance, paix et sécurité et v) la gestion durable de l'environnement. Il s'agit, à travers ces cinq axes, d'apporter des réponses appropriées aux défis majeurs auxquels le Niger fait face et

qui entravent son développement économique et social.

Notre ambition, telle qu'exprimée dans le Programme de Renaissance Acte 2 et reprise dans le scénario optimiste du cadrage macroéconomique du PDES 2017-2021, est de réduire l'incidence de la pauvreté de 39,8% en 2016 à 31,3% en 2021 en réalisant un taux de croissance économique moyen de 7% et en portant le taux de pression fiscale à 20% . Nous visons également une transformation structurelle de notre économie en renforçant le secteur secondaire à travers notamment une profonde transformation du monde rural, une modernisation de l'administration publique et une redynamisation du secteur privé.

L'atteinte de résultats de ce scénario optimiste exige une véritable rupture d'avec la situation socioéconomique actuelle du pays notamment par l'accélération des réformes, la réalisation d'importants projets d'investissement publics et privés, la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques hardies. Compte tenu des risques associés à ces hypothèses, il nous a paru prudent de bâtir le PDES 2017-2021 sur un scénario de base conforme au Programme Économique et Financier conclu avec le FMI. Ce scénario porte sur un taux moyen de croissance de 5,9 %, un taux moyen de pression fiscale de 16,5% et un solde budgétaire global dans compris de -3% en 2020. Tout comme pour le scénario optimiste, le développement du secteur secondaire par le biais des investissements privés étrangers et nationaux, la transformation du monde rural ainsi que la modernisation de l'administration publique et le renforcement de son efficacité en sont les principaux piliers.

Les actions majeures retenues à travers les programmes et les sous programmes du PDES 2017-2021 ont été conçues de manière à atteindre les objectifs et résultats escomptés. Leur mise en œuvre demande beaucoup de ressources humaines, financières et matérielles et une autre façon de gérer et c'est pour cela qu'un dispositif de suivi axé sur les résultats a été mis en place à tous les niveaux.

SEM. ISSOUFOU MAHAMADOU

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER

INTRODUCTION

Le Niger a mis en œuvre, à partir de 2012, son Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, prorogé jusqu'en 2016, renouant ainsi avec l'exercice de planification du développement après trois décennies d'affaiblissement de cette fonction. Après cinq (05) ans de mise en œuvre, il a fait l'objet d'une évaluation afin d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats stratégiques et de tirer des enseignements pour la formulation et la mise en œuvre du PDES 2017-2021.

L'élaboration du présent PDES intervient dans un contexte international marqué par l'adoption de l'agenda de développement durable des Nations Unies décliné en 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'adoption de l'accord de Paris sur le changement climatique. Le contexte international est aussi caractérisé par la persistance des menaces sécuritaires liées au terrorisme, la migration irrégulière et la chute des cours des matières premières.

Le contexte continental est marqué par des initiatives et engagements pris par les Etats, notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine «l'Afrique que nous voulons».

Le contexte régional, quant à lui, est marqué par : i) l'adoption de la vision 2020 de la CEDEAO ; ii) la persistance d'une insécurité due à l'activisme des groupes terroristes dans les pays du Sahel qui a abouti au renforcement de la coopération militaire, y compris la création de la Force du « G5-Sahel » ; iii) la récession économique au Nigeria et la dépréciation du Naira qui ont eu un impact négatif sur les échanges avec les pays de la sous-région.

Le contexte sous régional est caractérisé par la généralisation de la mise en œuvre du budget-programme dans le cadre du Pacte de Convergence et de Stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA à travers le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009.

Le contexte national est caractérisé au : i) plan politique, par l'organisation en 2016 des élections présidentielles et législatives, conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur ; ii) plan sécuritaire, par des incursions menées dans la région de Diffa (Boko Haram) et à la frontière avec le Mali (mouvements djihadistes), et par la gestion de flux de réfugiés et de déplacés ainsi que celle de la traite de personnes ; iii) plan économique par un taux de croissance économique moyen

de 6,7% sur la période 2012-2016, soit largement au-dessus du taux de croissance démographique de 3,9% malgré le contexte très difficile ; iv) plan stratégique, par l'adoption de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement par l'Assemblée Nationale, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) et le Document d'Orientations Economiques (DOE 2017-2019).

Le processus d'élaboration du PDES 2017-2021 a été régi par une approche participative et inclusive, afin de faciliter sa mise en œuvre. Il a ainsi offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue, entre l'administration, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les Partenaires au développement, sur les actions à mettre en œuvre.

Le document du PDES 2017-2021 est articulé autour de cinq (5) parties : i) le bilan diagnostique, ii) les orientations stratégiques, iii) la structure programmatique, iv) les mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation et v) l'analyse et la mitigation des risques et facteurs de succès.

I DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

Cette partie analyse le contexte dans lequel le PDES 2017-2021 est élaboré et sera mis en œuvre, l'analyse diagnostique, les leçons tirées de la mise en œuvre du PDES 2012-2015 et les défis majeurs.

1.1 LE CONTEXTE

L'élaboration du présent PDES intervient dans un contexte international marqué par l'adoption de l'agenda de développement durable des Nations Unies décliné en 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'adoption de l'accord de Paris sur le changement climatique. Le contexte international est aussi caractérisé par la persistance des menaces sécuritaires liées au terrorisme, la migration irrégulière et la chute des cours des matières premières.

Le contexte continental est marqué par des initiatives et engagements pris par les Etats, notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine «l'Afrique que nous voulons».

Le contexte régional, quant à lui, est marqué par :

i) l'adoption de la vision 2020 de la CEDEAO ; ii) la persistance d'une insécurité due à l'activisme des groupes terroristes dans les pays du Sahel qui a abouti au renforcement de la coopération militaire, y compris la création de la Force du « G5-Sahel » ; iii) la récession économique au Nigeria et la dépréciation du Naira qui ont eu un impact négatif sur les échanges avec les pays de la sous-région.

Le contexte sous régional est caractérisé par la généralisation de la mise en œuvre du budget-programme dans le cadre du Pacte de Convergence et de Stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA à travers le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009.

Le contexte national est caractérisé au : i) plan politique, par l'organisation en 2016 des élections présidentielles et législatives, conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur ; ii) plan sécuritaire, par des incursions menées dans la région de Diffa (Boko Haram) et à la frontière avec le Mali (mouvements djihadistes), et par la gestion de flux de réfugiés et de déplacés

ainsi que celle de la traite de personnes ; iii) plan économique par un taux de croissance économique moyen de 6,7% sur la période 2012-2016, soit largement au-dessus du taux de croissance démographique de 3,9% malgré le contexte très difficile ; iv) plan stratégique, par l'adoption de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement par l'Assemblée Nationale, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) et le Document d'Orientations Economiques (DOE 2017-2019).

1.2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Cette analyse s'articule autour des points suivants : (i) situation politique et sécuritaire, (ii) situation économique, (iii) situation sociale et culturelle, (iv) situation de la gestion de l'environnement, (v) situation régionale, (vi) leçons apprises du PDES 2012-2015 et (vii) défis majeurs. Plusieurs constats ont été faits au niveau de chacun de ces domaines d'analyse.

1.2.1. SITUATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE

Cette partie analyse la gouvernance politique et juridique, administrative, régionale et locale, sécuritaire et la migration.

1.2.1.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET JURIDIQUE

Toutes les Institutions de la République ont été mises en place. Cependant, elles sont confrontées à un problème de renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières.

La situation de la gouvernance juridique et judiciaire s'est améliorée faisant passer le taux de poursuite pénale de 83,0% en 2012 à 92,2% en 2015 et le nombre d'affaires instruites par juge d'instruction de 41 dossiers en 2012 à 97 en 2015. Les principales contraintes relevées sont relatives à l'insuffisance du personnel judiciaire et la faiblesse du cadre juridique, la surpopulation carcérale, la faible couverture nationale en juridiction et les difficultés de mise en œuvre des décisions de justice.

1.2.1.2. GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

Malgré les efforts réalisés notamment le recrutement d'agents à la fonction publique et la réorganisation des procédures de travail, les usagers des services publics restent faiblement

satisfaits (43%) selon l'enquête de perception de l'évaluation du PDES 2012-2015. Les insuffisances portent notamment sur la faiblesse de l'encadrement, la mauvaise répartition du personnel aussi bien sur le plan spatial que catégoriel, l'absence de politique de gestion efficace et efficiente des ressources humaines de l'Etat, la politisation de l'administration, les insuffisances de l'évaluation de la performance des agents de l'Etat, la faible pénétration des TIC et la persistance des comportements non-observant.

En matière de gouvernance, le Niger se classe 33ème sur 54 pays en 2016 selon l'Indice Mo Ibrahim (IIAG).

1.2.1.3. GOUVERNANCE RÉGIONALE ET LOCALE

Des progrès notables ont été enregistrés dans le cadre de la décentralisation à travers l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation (PND). La couverture du territoire en services publics s'est aussi renforcée en matière de déconcentration.

Toutefois, la faible mobilisation des ressources propres, la faiblesse de la gouvernance des collectivités territoriales et la non-effectivité du transfert des compétences et des ressources limitent les progrès enregistrés.

1.2.1.4. GOUVERNANCE SÉCURITAIRE

En matière de sécurité, le Niger fait face à des menaces sécuritaires sur ses frontières (au Nord, à l'Est et à l'Ouest) c'est pourquoi, plusieurs efforts ont été fournis pour assurer la sécurité des personnes et des biens et faire du Niger un îlot de paix dans une zone d'insécurité. Selon l'enquête ENISED, 81% de la population enquêtée se dit satisfaite de la situation sécuritaire et plus de 77% sont confiants quant à la capacité de l'Etat à protéger la population.

1.2.1.5. FLUX MIGRATOIRES

Les flux migratoires de transit vers l'Algérie et la Libye se sont intensifiés ces dernières années. Ce phénomène entraîne d'énormes pertes en vies humaines et favorise le développement de trafics de tout genre. Si les motivations de ces migrations sont tout d'abord d'ordre économique, la situation de vulnérabilité des populations est souvent exploitée par des passeurs et acteurs de la traite des personnes.

Pour endiguer ce phénomène, le Niger a élaboré un programme pour la prévention et la lutte contre la migration irrégulière, adopté une loi pour soutenir les actions menées sur le terrain et mis en place un Cadre de Concertation sur la Migration (CCM). Aussi, depuis 2016, les FDS ont-ils renforcé la lutte contre la migration clandestine notamment dans la région d'Agadez

1.2.2. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Cette partie analyse le cadre macroéconomique, la gestion de l'économie, le développement des chaînes de valeur des produits minier et industriel, les infrastructures économiques, la compétitivité des services économiques, les productions agrosylvo pastorales et halieutiques, l'environnement des affaires, le secteur informel, l'emploi et le commerce sous régional.

1.2.2.1. CADRE MACROÉCONOMIQUE

Le taux de croissance moyen de l'économie nigérienne s'est situé à 6,7% sur la période 2012-2016, en deçà du taux de croissance de 7% requis pour lutter efficacement contre la pauvreté. La croissance a été erratique sur la période avec un taux de croissance de 11,8% en 2012 et un taux de 5% en 2016. La part du secteur secondaire dans le PIB est faible et a même baissé entre 2012 et 2016 en passant de 21,1% à 17%. En outre, l'économie reste dominée par le secteur informel avec une part dans le PIB estimée à plus de 60%.

L'inflation reste globalement maîtrisée, le taux s'étant établi à 0,6% en moyenne annuelle, largement en dessous de la norme communautaire UEMOA de 3%.

Le déficit budgétaire global s'est dégradé en passant de 1,2% du PIB en 2012 à 6,1% en 2016. Il en est de même du déficit du compte courant qui est passé de 16,4% en 2013 à 17,7% en 2015, en lien avec la baisse des exportations des produits pétrolier et minier.

La situation monétaire a été marquée entre 2012 et 2016 par une hausse annuelle moyenne de 15,6% de la masse monétaire due essentiellement à l'augmentation annuelle moyenne des crédits intérieurs (+ 13,5%) et des avoirs extérieurs nets (+20,0%). Le crédit à l'économie a connu une bonne progression passant de 13,3% du PIB en 2012 à 17,1% en 2016, mais reste faible comparé aux autres pays de l'UEMOA.

1.2.2.2. GESTION DE L'ÉCONOMIE

Sur le plan stratégique et programmatique du développement, il est noté que plusieurs secteurs ne disposent pas encore de politiques ou de stratégies et que la chaîne planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation n'est pas suffisamment cohérente.

La mise en œuvre des actions de développement est caractérisée par un taux faible de décaissements de l'Aide Publique au Développement (APD). Il se situe à 58,7% en moyenne annuelle entre 2012 et 2015. Cette contre-performance est due notamment à l'absence de politique nationale de l'aide, la faible capacité de conception et de mise en œuvre des projets et programmes de développement, la diversité des procédures, la dispersion des cadres de concertation sectoriels et l'insuffisance du système national d'information sur l'aide extérieure.

Les finances publiques sont caractérisées par : i) un accroissement des déficits publics (6,1% en 2016), ii) un taux de pression fiscale (13,6% en 2016) inférieur à la norme communautaire UEMOA de 20%, iii) un taux de consommation des crédits budgétaires encore faible (68% en 2015) au regard du contexte d'intenses besoins de dépenses notamment d'investissement.

Dans le cadre de la réforme budgétaire, le Niger a transposé les directives communautaires dans son dispositif juridique national. Aussi tous les ministères et institutions ont-ils élaboré des documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD).

En matière de gouvernance économique et sociale, l'indice de perception de la corruption au Niger est ressorti à 34 en 2015 contre 33 en 2012, faisant passer le Niger de la 113^{ème} place en 2012 à la 99^{ème} place en 2015 au niveau mondial et à la 6^{ème} place sur les 15 pays membres de la CEDEAO.

1.2.2.3. DÉVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR DES PRODUITS MINIERS ET INDUSTRIELS

L'activité de transformation reste encore faible. En effet, le secteur secondaire a représenté en moyenne 20,2% du PIB sur la période 2012-2015. Il est fortement dominé par les activités extractives avec peu de transformation, qui représentent en moyenne 48% de ce secteur et 10% du PIB.

La faiblesse de la transformation est une des

sources de l'insuffisance de l'offre d'emplois, des exportations et de leur diversification ainsi que des devises. Elle est liée, entre autres à : (i) l'absence d'une véritable politique industrielle, (ii) un environnement des affaires à améliorer, (iii) des coûts de transaction relativement élevés, (iv) l'insuffisance des ressources humaines spécialisées, (v) la faible connaissance géologique du pays, (vi) la non maîtrise du potentiel aurifère et (vii) le faible suivi des activités des sociétés minières par les services de l'administration.

1.2.2.4. INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

Pour les infrastructures économiques, bien que des améliorations aient été enregistrées entre 2011 et 2015, notamment l'augmentation de la production d'électricité de 53%, l'amélioration de 23,8% du taux de pénétration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la progression de 10,3% du réseau de routes bitumées et de 21,7% du réseau des routes en terre construites, des contraintes persistent encore. Elles sont relatives à l'insuffisance de l'offre énergétique entraînant des délestages fréquents, la faible qualité de la communication téléphonique et internet, la faible qualité et la faible couverture du pays en infrastructures routières.

1.2.2.5. COMPÉTITIVITÉ DES SERVICES ÉCONOMIQUES

Malgré les initiatives prises et les actions menées qui ont conduit à une amélioration de leur qualité, les services économiques sont confrontés à de contraintes telles que : les difficultés liées aux coûts de facteurs de production et aussi l'amenuisement de l'offre de services concernant les PME ; l'état défectueux du réseau routier, les tracasseries routières et les importants coûts de transaction pour le transport ; l'insuffisance des structures d'accueil, les faibles capacités techniques et managériales des acteurs et l'insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire pour le tourisme et l'hôtellerie, la faiblesse d'un système de financement adéquat, l'exécuté et le déficit d'organisation du marché pour l'artisanat.

1.2.2.6. PRODUCTIONS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique occupe plus de 80% de la population active et a contribué en moyenne à 37,02% du PIB sur la

période 2011-2015.

Les efforts accomplis, notamment dans le cadre de l'IGN, ont conduit à une augmentation de la production vivrière de 9,3% en moyenne annuelle et une progression de 13,9% de la dimension céréalière qui représente 68,7% de la production vivrière sur la période 2012-2015.

Malgré ces efforts, plus de deux (02) millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire chronique, 4,5 millions de personnes sont à risque d'insécurité alimentaire et des millions d'autres souffrent d'insécurité alimentaire de manière transitoire en période de soudure.

Les principales contraintes liées à la production agricole sont entre autre : (i) la dépendance à la pluviométrie, exacerbée par les changements climatiques, (ii) la faiblesse de la production sous irrigation, (iii) la faiblesse des rendements liée à la faible mécanisation agricole, à l'insuffisante disponibilité des semences améliorées et à leur utilisation relativement faible, (iv) l'insuffisance de l'encadrement technique, (v) les difficultés d'accès des producteurs au crédit (2% du crédit est investi dans le secteur agricole), (vi) le faible développement de la recherche agronomique et (vii) la faiblesse des infrastructures rurales.

Le domaine de la production animale est caractérisé par le mode d'élevage resté essentiellement traditionnel et dominé par la transhumance, avec des faibles rendements. Les problèmes de commercialisation des produits et sous-produits animaux, d'alimentation du bétail, de santé animale et les conflits agriculteurs et éleveurs pèsent également sur la performance du secteur

Dans le domaine des productions forestières et halieutiques, le Niger dispose d'un potentiel important en matière de terres forestières et d'une biodiversité exceptionnelle représentée notamment par 3200 espèces animales et de 410 000 hectares de plans d'eau, qui restent confrontés à des contraintes d'ordre climatique et démographique.

1.2.2.7. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Le Niger a enregistré des progrès en matière d'amélioration du climat des affaires, le faisant passer du 175^{ème} au 160^{ème} rang, de 2011 à 2015. Cependant, beaucoup reste à faire pour consolider cette performance. Les contraintes sont relatives (i) au faible accès aux crédits (93% de population adulte n'ont accès à aucune sorte de services financiers), (ii) à la lourdeur de la réglementation,

(iii) à la complexité des procédures d'obtention de permis, (iv) à l'importance de la corruption, (v) aux difficultés de délivrance des titres de propriété, (vi) et à la faiblesse des ressources humaines.

1.2.2.8. SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel représente plus de 60% de l'économie nigérienne et est constitué d'entreprises de petite voire très petite taille qui jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. Toutefois, il pose un certain nombre de préoccupations liées notamment à la précarité des emplois et sa faible contribution fiscale. Les efforts d'accompagnement et de formalisation engagés avec la création des centres de gestion agréés présentent des résultats positifs mais encore limités par rapport à l'ampleur du secteur informel.

1.2.2.9. L'EMPLOI

En matière d'emploi, le Niger a enregistré ces dernières années des progrès significatifs. Cependant, le taux de chômage global est en hausse passant de 13% en 2011 à 17% en 2014 (ENISED, 2016). Le sous-emploi affecte, quant à lui, 68,4% de la population active (ECVMA 2014). Il sévit principalement en milieu rural, affectant 70,4% de la population active. Les principales contraintes sont (i) le poids du secteur informel qui représente plus de 60% du PIB, (ii) la faible productivité des travailleurs du secteur informel qui restent globalement non qualifiés à 81,4 %, (iii) la faible participation du secteur privé dans l'offre d'opportunités.

1.2.2.10. COMMERCE SOUS RÉGIONAL

Avec les Tarifs Extérieur Commun (TEC) UEMOA et CEDEAO, les marchés sous régionaux constituent des débouchés importants pour le Niger. Toutefois, bien qu'en progression, le commerce sous régional reste faible, en raison notamment (i) des tracasseries routières, (ii) de la faible spécialisation des pays de la région, (iii) de la faiblesse des infrastructures routières et (iv) des exportations à faible valeur ajoutée pour l'économie nationale.

1.2.3. SITUATION SOCIALE ET CULTURELLE

Elle est caractérisée par un niveau de pauvreté

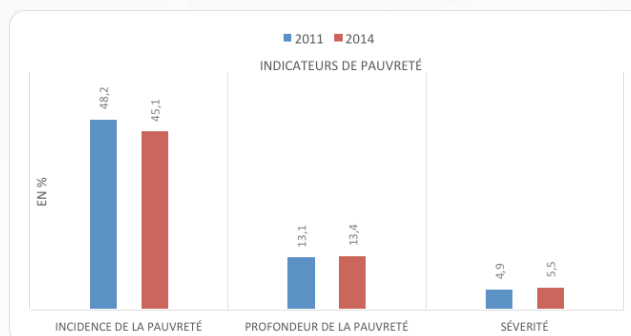
relativement élevé et une faible couverture des besoins sociaux fondamentaux.

1.2.3.1. ETAT DE PAUVRETÉ

L'incidence de la pauvreté a baissé passant de 48,2% en 2011 à 45,1% en 2014. Quant à la profondeur de la pauvreté, elle s'est quasiment stabilisée autour de 13% entre 2011 et 2015 tandis que la sévérité s'est aggravée passant de 4,9% en 2011 à 5,5% en 2014. Ces taux de pauvreté sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, en 2014 l'incidence ressort à 52,4% en milieu rural contre 9,1% en milieu urbain.

Le nombre absolu des pauvres continue d'augmenter en raison notamment de la forte croissance démographique. En matière d'inégalités, bien que faible, l'indice de Gini passe de 0,299 en 2011 à 0,325 en 2014 traduisant un creusement des inégalités. Toutefois, selon l'approche monétaire, la proportion de la classe moyenne est passée de 44,9% en 2011 à 46,2% en 2014.

Graphique n°1 : Indicateurs de pauvreté



Source : A partir des données INS

1.2.3.2. DÉMOGRAPHIE

Selon les résultats des Recensements généraux de la population et de l'habitat, la population du Niger est passée de 11 060 291 habitants en 2001 à 17 138 707 habitants en 2012, soit un taux de croissance démographique intercensitaire de 3,9% par an. Le Niger connaît ainsi une forte croissance de sa population engendrée par une fécondité élevée (7,6 enfants par femme en moyenne), elle-même tributaire d'un fort taux de mariages précoces (76,3% des filles âgées de 20 à 24 ans se marient avant l'âge de 18 ans et 28% avant 15 ans), le faible recours aux méthodes contraceptives (12,2%), la scolarisation relativement faible des filles. A titre illustratif, le TBS des filles au primaire est de 70,2% en 2016, au secondaire 1er cycle de 24,3% en 2015 et de 28,8% en 2016, au secondaire 2è cycle 4,5% en

2015 et 5,7% en 2016.

Ce rythme d'accroissement de la population du Niger est synonyme d'un doublement tous les 18 ans.

Les implications immédiates de ce qui précède sont : (i) un faible potentiel pour capturer le dividende démographique ; (ii) la forte demande sociale en éducation, santé, alimentation, eau et assainissement ; (iii) une forte pression sur les ressources naturelles dont l'eau et les terres ; (iv) l'exacerbation des conflits sur le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles ; (v) le risque d'aggravation des crises alimentaires et nutritionnelles ; (vi) les risques de migrations non contrôlées.

Les principales contraintes en lien avec la transition démographique sont relatives à : (i) la résistance aux changements de mentalités liés à la planification familiale et à la santé de la reproduction, (ii) l'accès difficile aux prestations de la santé de la reproduction (SR) et du planning familial (PF), (iii) la faible scolarisation des filles, (iv) la persistance des comportements pro-nataliste et des normes sociales en matière de procréation.

1.2.3.3. SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Le système de protection sociale est caractérisé par une couverture de la sécurité sociale, estimée à seulement 3% de la population et une couverture en assurance maladie universelle d'environ 20%. Malgré les efforts et la volonté politique exprimée à travers l'adoption de la politique nationale de protection sociale, le Niger n'est pas très avancé en la matière sur le plan réglementaire.

1.2.3.4. SANTÉ ET NUTRITION

Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans s'est amélioré passant de 177,6 pour mille en 2009 à 114 pour mille en 2015 ; le taux de mortalité maternelle est passé de 554 en 2010 à 520 décès pour cent mille naissances vivantes en 2015. Malgré les baisses observées, les niveaux de mortalité restent encore élevés, du fait du : (i) faible taux de couverture sanitaire au niveau national (48,5% en 2015), avec de fortes disparités régionales, (ii) faible taux d'accès aux services de santé, (iii) faible taux de couverture en consultations prénatales N4 (38,5% en 2015), (iv) faible taux d'utilisation des soins curatifs (52,6%), (v) faible taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié (42,3% en 2015), (vi) faible

allocation budgétaire au secteur de la santé qui est d'environ 6% contre 15% préconisés par la Déclaration d'Abuja en 2001.

En matière de nutrition, les taux de malnutrition, toutes formes confondues, indiquent que le Niger dépasse les seuils globalement admis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Ainsi, le taux de prévalence de la malnutrition de 14,8% est au-dessus du seuil d'alerte de 10% et près d'un (01) enfant de moins de cinq (05) ans sur deux (soit plus d'un million et demi d'enfants) souffre aujourd'hui de malnutrition chronique. Il faut noter également que 27% des enfants nigériens naissent avec un faible poids. Ce retard est souvent lié au statut nutritionnel de la mère et à son âge.

La faiblesse de l'offre des interventions nutritionnelles et des financements alloués constitue un frein majeur dans l'amélioration du statut nutritionnel de la population.

1.2.3.5. EDUCATION ET FORMATION

Au niveau préscolaire, le taux de scolarisation reste encore faible (7,2% en 2016). Il est essentiellement urbain.

L'éducation primaire a été caractérisée par une nette amélioration des taux bruts de scolarisation (76,2% en 2016 contre 68,6% en 2012) et des taux d'admission (75,2% en 2015 contre 46,6% en 2011). Toutefois, les inégalités de genre demeurent fortes au détriment des filles (TBS des filles 70,2% en 2016 contre 82,1% pour les garçons). Il en est de même, entre les milieux rural et urbain (TBS de 64,3% en milieu rural contre 138,3% en milieu urbain en 2016). Aussi, l'analyse du taux net de scolarisation indique qu'une frange importante des enfants en âge d'aller à l'école (33,9%) en 2016 demeure hors du système éducatif.

Au niveau de l'éducation de base non formelle, le taux d'analphabétisme (plus de 70% de la population âgée de 15 ans et plus) est l'un des plus élevés de la sous-région ; ce qui agit certainement sur l'efficacité des politiques sociales menées ainsi que sur la compétitivité de l'économie.

Au niveau du secondaire, du 1er et du 2nd cycle, les taux de scolarisation demeurent également faibles (respectivement 31% et 9% en 2016). Les taux de rétention apparaissent faibles et les inégalités de genre persistent avec un taux de survie de la gente féminine au 1er cycle qui s'établit à 33,7% en 2016 et au second cycle de 79,5%.

Au niveau de l'enseignement professionnel et technique, sa part dans les effectifs de l'enseignement secondaire s'est accrue de 13,6% en 2011 à 25,6% en 2015. Cependant, il y a lieu de relever que les besoins en matière de compétence technique et professionnelle pour couvrir les secteurs porteurs restent encore à satisfaire.

L'enseignement supérieur reste toujours peu développé au Niger. Le taux brut de fréquentation se situe à 2,6% en 2015. Sa couverture est passée de 135 étudiants pour 100 000 habitants en 2010 à 281 en 2015. Ce sous-secteur connaît aujourd'hui des difficultés nées de la conjugaison de plusieurs facteurs à savoir (i) l'insuffisance d'infrastructures née de la forte croissance des effectifs d'étudiants, (ii) l'abandon de la politique de programmation et l'arrêt du recrutement systématique des cadres pour le secteur public ainsi que (iii) l'insuffisance de crédits d'investissement, de fonctionnement et de recherche.

En matière de recherche scientifique, la politique globale et la coordination sont insuffisantes. Dans les universités, la composante «Recherche» reste en moyenne faible, notamment en raison de l'insuffisance des incitations (crédits de recherche) et d'équipements appropriés.

Globalement, le secteur de l'éducation est confronté à de nombreuses contraintes : (i) l'inadéquation des curricula aux besoins des services utilisateurs, (ii) la faiblesse des taux de scolarisation dans tous les ordres, même si celui du primaire a atteint un niveau acceptable, (iii) la persistance des inégalités de genre bien qu'en nette réduction, (iv) la persistance des disparités (genre, spatiale, ...) dans tous les ordres d'enseignement, (v) l'inadéquation formation-emploi, (vi) le fort taux d'analphabétisme de la population, (vii) l'insuffisance des infrastructures, des équipements et de la matière d'œuvre, (viii) le taux élevé de déperdition, (ix) la faiblesse des capacités du corps enseignant et sa répartition inégale à l'échelle du pays, (x) le manque de moyens de fonctionnement, (xi) les surcharges des classes liées à l'accroissement exponentiel des effectifs, (xii) la faiblesse du temps scolaire, (xiii) le faible financement de la recherche et (xiv) l'inadéquation de la recherche avec les besoins de l'économie.

1.2.3.6. EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

En matière d'eau potable, la couverture

géographique en points d'eau modernes est passée de 75,8% en 2011 à 69,5% en 2016. L'accès à l'eau potable a augmenté de 73,1% en 2011 à 93,2% en 2016 en milieu urbain, tandis qu'il a baissé de 48,9% en 2011 à 45,5% en 2016 en milieu rural. La baisse observée en milieu rural est liée notamment à la forte croissance démographique et aux insuffisances dans la gestion des points d'eau.

S'agissant du volet assainissement, il ressort que 68,7% des ménages ne disposent pas de toilettes. Ce pourcentage varie de 13,8% en milieu urbain à 80,6 % en milieu rural.

Les contraintes majeures concernant l'accès à l'eau potable sont : i) la faiblesse des investissements combinée à l'accroissement démographique, ii) le problème de gestion des points d'eau, iii) la situation géologique difficile de certaines zones, iv) le gaspillage d'eau notamment dans les administrations publiques. Celles concernant l'assainissement portent sur (i) l'incidence de la pauvreté notamment en milieu rural, (ii) l'importance de l'analphabétisme et (iii) la faible efficacité des stratégies d'intervention en milieu rural.

1.2.3.7. GENRE

Le Niger est classé au 149^{ème} rang sur 152 pays avec un indice d'inégalité du genre de 0,674 en 2016. Les inégalités à l'égard des femmes concernent notamment l'accès à l'éducation et la participation des femmes dans l'économie et dans la prise de décisions.

1.2.3.8. JEUNESSE, SPORT ET CULTURE

Le Niger dispose d'atouts considérables liés notamment à la jeunesse de la population et à l'existence des sites et monuments culturels classés aux patrimoines national ou international. En outre, concernant le sport, le pays a amélioré sa visibilité sur l'échiquier régional et mondial à travers sa participation aux diverses compétitions.

Les principales contraintes se résument comme suit : (i) pour le sport, l'absence de politique sectorielle, la mauvaise gouvernance des associations sportives et l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et équipements de sport ; (ii) concernant la culture, l'absence d'une cartographie du patrimoine culturel, l'insuffisance du soutien à la création des biens et services culturels, l'inexistence d'un réseau structuré de distribution et de diffusion des biens culturels et la faible capacité du Bureau Nigérien des Droits

d'Auteurs (BNDA).

1.2.3.9. PRATIQUES SOCIOCULTURELLES

La société nigérienne connaît des mutations rapides induisant souvent des pertes de repères, des ruptures sociales, la multiplication des points de fractures et un profond déphasage entre, d'une part, le rythme et les formes du changement et d'autre part, les coutumes, les habitudes et les routines de la plus grande partie des nigériens.

Cette situation pourrait s'expliquer, entre autres, par : (i) l'inadaptation du système éducatif; (ii) la mauvaise compréhension de la démocratie ; (iii) l'extrémisme religieux ; (iv) le manque d'intérêt de la jeunesse vis-à-vis de certaines valeurs culturelles nationales; (v) le faible développement des programmes d'éducation civique.

1.2.4. GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Niger fait face à une situation environnementale précaire du fait de l'ampleur de la dégradation des terres, de la faible préservation de la biodiversité, des difficultés pour une gestion durable des ressources en terres et en eaux, ainsi que les capacités limitées à faire face aux défis émergents de l'impact des changements climatiques

1.2.4.1. GESTION DURABLE DES TERRES (GDT)

Des efforts ont été réalisés sur la période 2012-2015 dans le domaine de la réhabilitation et/ou du traitement contre l'érosion éolienne ou hydrique, ainsi que la plantation forestière, mais face à l'ampleur de la dégradation, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Les contraintes majeures sont relatives à : (i) la forte pression sur les ressources naturelles du fait de la croissance démographique, (ii) la faible capacité financière et technique des producteurs et des services d'encadrement, (iii) l'inadéquation entre le niveau des financements mobilisés et l'ampleur de la dégradation des terres, (iv) le retard dans le processus d'élaboration des schémas d'aménagement foncier et des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire et (v) l'absence des textes d'application de certaines lois relatives à la gestion de l'environnement en général, et à la GDT en particulier.

1.2.4.2. GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Des réformes dans le cadre de la convention cadre des Nations Unies ont été engagées et des actions y ont été menées. Bien que les objectifs de protection de la biodiversité aient été atteints (14,3% pour un objectif de 12% en 2015), la proportion des aires protégées reste faible au regard de l'étendue du pays.

Les contraintes sont liées : (i) à l'insuffisance de la connaissance de la diversité biologique, (ii) à l'insuffisance de la responsabilisation de la population dans la gestion de la biodiversité, (iii) à l'inadaptation du cadre juridique de la gestion de la diversité biologique, (iv) à l'insuffisance de projets intégrés dans le domaine de la gestion des écosystèmes, (v) à la faible valorisation des ressources et (vi) aux pressions multiples et croissantes sur la diversité biologique.

1.2.4.3. GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Le Niger dispose d'un cadre réglementaire suffisant mais, mal connu par les acteurs, surtout au niveau déconcentré et décentralisé.

Les contraintes dans ce domaine sont : (i) la pression accrue sur les ressources en eau, (ii) la faible optimalité des conditions actuelles de gestion des ressources en eau, (iii) la faiblesse du suivi-évaluation des ressources en eau, (iv) les risques d'envasement des plans d'eau et (v) les risques de pollution des eaux tant de surface que souterraines.

1.2.4.4. CHANGEMENT CLIMATIQUE (CC) ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, plusieurs documents stratégiques ont été élaborés.

Les contraintes majeures sont : (i) les faibles capacités à bâtir une approche intégrée et pluridisciplinaire, (ii) la forte sensibilité des moyens d'existence et des infrastructures, (iii) l'inadéquation des ressources et des besoins, (iv) l'insuffisance de stratégies et d'outils pertinents pour la gestion intégrée des ressources partagées/transfrontalières (le Bassin du Niger, le Liptako, le Lac Tchad, etc.) et (v) la faible promotion des

emplois verts.

1.2.4.5. ENERGIES RENOUVELABLES

Différentes actions ont permis d'améliorer la capacité solaire installée d'un (01) MW en 2006 à plus de 6,5 MW en 2014. Toutefois, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national est très marginale (0,01%).

Les contraintes majeures sont notamment : (i) le coût initial élevé des investissements des systèmes d'énergies renouvelables, (ii) le manque d'informations sur les ressources énergétiques solaire et éolienne et (iii) l'absence de véritables politiques énergétiques.

1.2.4.6. CADRE DE VIE

Le Niger n'est pas resté en marge de la dynamique que connaît l'Afrique avec un taux d'urbanisation d'environ 22,5% en 2016. Toutefois, la croissance urbaine et l'extension des villes se sont faites souvent en l'absence d'outils adéquats de planification urbaine. En outre, le Niger connaît un retard important en matière d'infrastructures urbaines (voiries, caniveaux, réseaux d'eau potable et d'électricité, etc.), rendant les conditions de vie en milieu urbain très difficiles

En matière de logement, l'essentiel du parc est produit dans le cadre du système de l'auto construction par les ménages. Le nombre de logements construits par l'Etat et ses démembrements (SONUCI, Crédit du Niger) ne dépasse guère 3000 en 2015.

En matière de gestion des déchets solides municipaux, plusieurs tonnes sont enlevées chaque année. Toutefois, ces niveaux de collecte restent très en deçà des attentes.

1.2.5. ANALYSE RÉGIONALE

L'analyse régionale a fait ressortir des disparités plus ou moins importantes entre les régions, notamment liées à la démographie et aux composantes de l'Indice du Développement Humain (IDH).

1.2.5.1. DÉMOGRAPHIE

Le Niger a un des taux de croissance démographique le plus élevé au monde (3,9%), du fait du niveau élevé de l'ISF (7,6 enfants par femme) en 2012. Certaines régions présentent des situations plus préoccupantes et méritent une attention

particulière. Il s'agit de Zinder (8,5 enfants par femme), de Maradi (8,4 enfants par femme) de Tillabéri (7,9 enfants par femme) et de Dosso (7,3 enfants par femme).

1.2.5.2. COMPOSANTES DE L'IDH PAR RÉGION EN 2014

En matière d'éducation, la durée attendue de scolarisation du Niger est estimée à 5,83 ans à l'échelle nationale. Elle varie de 12,54 ans à Niamey à 2,5 ans à Diffa.

La durée moyenne de scolarisation est de 1,275 an, seules les régions de Niamey et d'Agadez ont une durée moyenne de scolarisation supérieure à la durée moyenne nationale avec respectivement 5,85 et 2,18 ans.

S'agissant de l'espérance de vie à la naissance, elle est de 64,1 ans au niveau national. Les populations des régions de Niamey et d'Agadez espèrent vivre plus de 64,1 ans. Mais toutes les autres régions sont proches de la moyenne nationale.

Concernant le revenu national par habitant (PPA), il est de 781 \$ US au niveau national. Les régions de Maradi (577 \$ US), de Dosso (629 \$ US), Zinder (772 \$ US) et Tillabéri (748 \$US) présentent des revenus inférieurs à la moyenne.

En matière de pauvreté, les régions de Tillabéri (88,32%) et de Maradi (86,99%) sont les plus touchées par la pauvreté multidimensionnelle contre 23,13% à Niamey.

Les problèmes communs aux régions sont notamment : la faible exploitation du potentiel irrigable, les conflits communautaires, la perméabilité des frontières favorisant la fraude, la dégradation continue de l'environnement et de la base productive, le faible accès aux services sociaux de base de qualité et le problème foncier lié à l'émiettement des terres. Cependant, chacune des régions dispose d'un certain nombre d'atouts pouvant faire l'objet de développement pour en faire des pôles de croissance.

1.3. LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDES 2012-2015

Plusieurs enseignements ont été tirés de l'évaluation du PDES 2012-2015. Ainsi :

- la Planification a été un des points forts du PDES 2012-2015, mais nécessite un renforcement en termes de cohérence avec les politiques sectorielles et les plans d'actions prioritaires ;
- le manque de réalisme dans la programmation financière a joué négativement sur la mise en œuvre du PDES 2012-2015 ;
- la faiblesse du système de suivi évaluation a pesé sur la mise œuvre du PDES 2012-2015 ;
- l'insuffisance d'un leadership de haut niveau nécessaire en matière de pilotage et de suivi-évaluation, afin de garantir la mise en œuvre réussie des actions ;
- la gestion des urgences a pesé énormément sur l'exécution budgétaire, limitant du coup la mise en œuvre du PDES 2012-2015.

1.4. LES DÉFIS MAJEURS

Au regard des constats majeurs ci-dessus évoqués et des leçons apprises de la mise en œuvre du PDES 2012-2015, les principaux défis auxquels le Niger doit faire face et pour lesquels la mise en œuvre du PDES 2017-2021 devrait contribuer à apporter des solutions se présentent comme suit :

1. Garantir davantage la sécurité des personnes et des biens ;
2. Renforcer la bonne gouvernance ;
3. Assurer la transition démographique ;
4. Relever le capital humain ;
5. Maintenir une croissance économique durable inclusive ;
6. Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente ;
7. Adapter les systèmes de production aux changements climatiques ;
8. Promouvoir le changement de comportements et de mentalités.

II

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES



Le diagnostic a fait ressortir que pour entraîner une réduction significative de la pauvreté, intensifier la création d'emplois et réunir les conditions d'un développement durable et inclusif, le niveau du taux moyen de croissance actuelle doit être maintenu. Sur cette base, l'orientation principale du PDES 2017-2021 porte sur la consolidation des fondements de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré, soutenu et durable à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable.

2.1. VISION

Le PDES 2017-2021 contribue à la réalisation de la vision du Niger à l'horizon 2035 exprimée par la Stratégie de Développement Durable et Croissance Inclusive (SDDCI) et qui s'énonce ainsi : « un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement

durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et solidaire ».

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) est la première étape de l'opérationnalisation de cette vision et des axes stratégiques de la SDDCI et des ODD. Ainsi, le premier PDES de l'ère ODD, permettra de contribuer à « la dignité pour tous d'ici 2030 par l'élimination de la pauvreté, la transformation de nos vies et la protection de la planète ».

2.2. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PDES 2017-2021

2.2.1. FONDEMENTS DU PDES 2017-2021

Le PDES 2017-2021 tire ses fondements des ODD, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la vision 2020 de la CEDEAO, des Directives de l'UEMOA en matière de finances publiques, de la SDDCI Niger 2035 et du Programme de Renaissance Acte-2. Aussi, il capitalise les leçons

tirées de la formulation et de la mise en œuvre du PDES 2012-2015 et du Document d'orientations Economiques 2016-2019.

2.2.2. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs qui guident la mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont : (i) la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ; (ii) l'approche intersectorielle ; (iii) l'inclusivité ; (iv) le partenariat ; (v) la responsabilisation et (vi) la Prise en compte des impératifs de gestion des urgences dans le développement durable.

2.3. OBJECTIFS ET RÉSULTATS STRATÉGIQUES

2.3.1. OBJECTIFS

L'objectif global du PDES 2017-2021 est de «contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès». De façon spécifique, il vise à « renforcer la résilience du système de développement économique et social ».

2.3.2. RÉSULTATS STRATÉGIQUES

Les résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont constitués d'un impact et de cinq (5) effets globaux qui sont: (i) le nigérien est un citoyen favorable au développement socio-économique durable, (ii) le développement social des populations est durablement réhaussé, (iii) la croissance économique est forte, soutenue et inclusive, (iv) les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé et (v) la gestion de l'environnement est durablement améliorée. Ces effets globaux sont déclinés en onze (11) effets spécifiques.

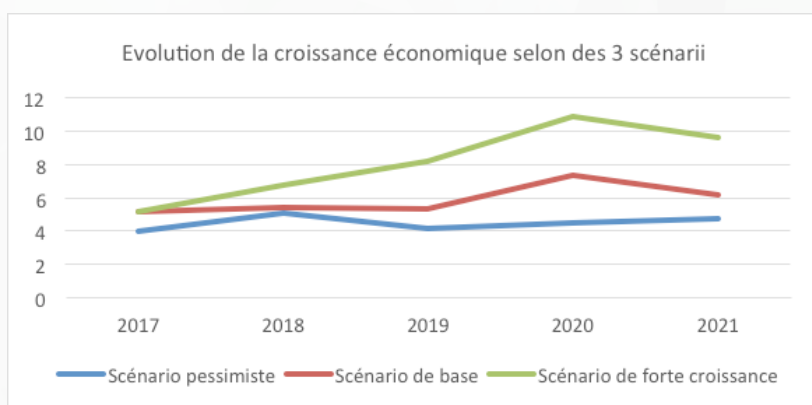
L'impact attendu « le bien-être de la population est amélioré » se mesurera à travers l'IDH qui passerait de 0,353 en 2016 à 0,410 en 2021 et l'incidence de la pauvreté baisserait de 45,1% en 2014 à 37,3% en 2021.

2.4. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES SUR LA PÉRIODE 2017-2021

Trois scénarii ont été examinés au cours de la formulation du PDES 2017-2021, tenant compte des facteurs de risques internes et externes susceptibles d'influer sur la mise en œuvre du PDES. Il s'agit de : i) le scénario pessimiste qui suppose une faible mobilisation des ressources extérieures, un faible impact des réformes en cours en matière de mobilisation des recettes et d'incitation à l'investissement privé, ainsi qu'un objectif de réduction des dépenses publiques, en vue de préserver les équilibres macroéconomiques, afin de respecter le critère de l'UEMOA relatif au solde budgétaire dans compris, à l'horizon 2020 ; ii) le scénario de base se caractérisant par une évolution de l'économie nationale prenant en compte les effets des projets en cours ainsi que les actions prioritaires identifiées dans le PDES. Il suppose toutefois que le taux d'investissement public (sur ressources intérieures et extérieures) soit contenu dans la ligne des tendances passées ; iii) le scénario optimiste (conforme aux ambitions du programme de renaissance acte 2) qui suppose quant à lui une mobilisation des ressources conséquentes pour atteindre un niveau des investissements publics nécessaire pour une croissance économique forte sur la période, mais compatible avec les objectifs de maîtrise de l'endettement public.

Le schéma suivant donne les évolutions de la croissance économique sur la période 2017-2021

Graphique n°2 : Évolution de la croissance économique selon des 3 scénarii



Source : A partir des données du cadrage macroéconomique et budgétaire du PDES 2017-2021

Le PDES 2017-2021 étant la première déclinaison de la SDDCI Niger 2035 qui prône la rupture, sa mise en œuvre table essentiellement sur le scénario de base, eu égard aux raisons évoquées plus haut.

2.4.1. SECTEUR RÉEL

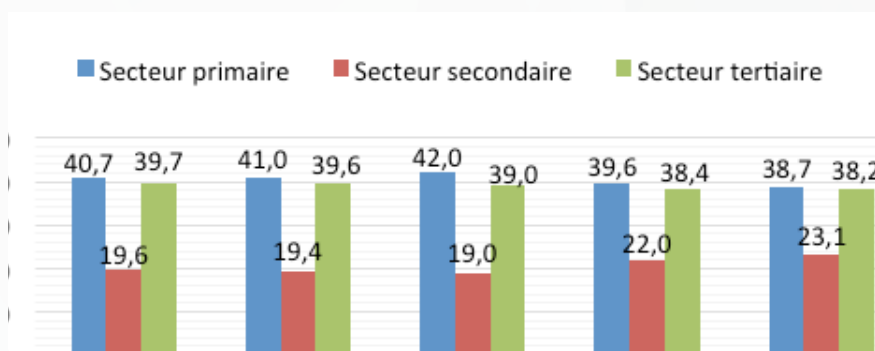
Le scénario de base permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 5,9 % sur la période 2017-2021. La répartition sectorielle de cette croissance serait de : i) 4,2%) en moyenne pour le secteur

primaire ; ii) 9,9% en moyenne pour le secteur secondaire, et iii) 5,1% en moyenne pour le secteur tertiaire.

En termes de contribution au PIB, le secteur secondaire passerait de 19,6% du PIB en 2017 à 23,1% en 2021, marquant ainsi le début d'une transformation structurelle, soutenue principalement par l'expansion du secteur pétrolier et la transformation agro-sylvo-pastorale.

Les secteurs primaire et tertiaire verraient une baisse de leur part dans le PIB.

Graphique n°3 : Évolution de la part des secteurs dans le PIB aux coûts des facteurs



Source : Sur la base de données du cadrage macroéconomique.

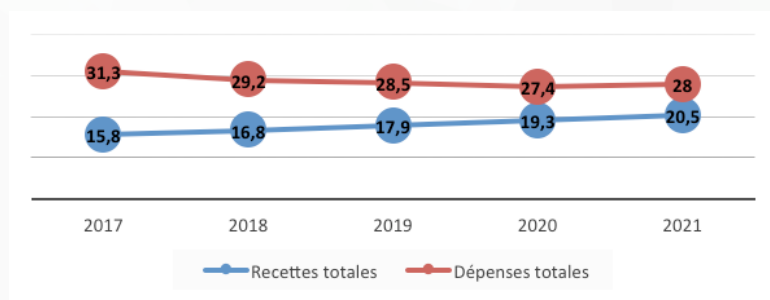
2.4.2. FINANCES PUBLIQUES

Les finances publiques seront caractérisées sur la période 2017-2021 par : (i) une augmentation en moyenne annuelle de 15,5% des recettes totales, en lien avec les recettes fiscales (+14,4%) et celles non fiscales (+32,8%) ; (ii) une progression à un rythme annuel moyen des dépenses de 8,6%, expliquée en grande partie par les dépenses d'investissement (+11,4%) liées notamment aux infrastructures énergétiques, de transport, d'aménagements hydro agricoles, à l'effet de créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie.

Les finances publiques évolueraient dans un contexte national marqué par la mise en œuvre du budget programme, du Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques (PRGFP IV) 2017-2020 ainsi que du Programme Economique et Financier (PEF) 2017-2020.

Le schéma ci-après caractérise les évolutions des recettes et dépenses publiques de 2017 à 2021 sur la base du scénario de base.

Graphique n°4 : Évolution de la part des secteurs dans le PIB aux coûts des facteurs



Source : sur la base de données du cadrage macroéconomique

2.4.3. BALANCE DES PAIEMENTS

Les échanges extérieurs se caractériseraient par une amélioration du déficit des transactions courantes qui passerait de 18% du PIB en 2017 à 15,4% du PIB en 2020, sous l'effet entre autres de la bonne évolution de la balance commerciale (-22% du PIB en 2017 à -12,6% du PIB en 2021) suite à l'exportation du pétrole brut à partir de 2020.

Dans ces conditions, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire à partir de 2018 en passant de -0,2% du PIB en 2017 à 1,2% du PIB en 2020 et 2021.

2.4.4. SITUATION MONÉTAIRE

Au cours de la période 2017-2021, l'évolution de la situation monétaire serait marquée par une progression des avoirs extérieurs nets et une amélioration des crédits intérieurs et de la masse monétaire. La masse monétaire passerait de 29,84% du PIB en 2017 à 32% du PIB en 2020 et les crédits à l'économie évolueraient de 16,6% du PIB en 2017 à 17,1% en 2020 pour soutenir l'activité économique.

2.4.5. SITUATION DE LA CONVERGENCE SUR LA PÉRIODE DU PDES

A l'horizon 2021, tous les critères de premier et second rangs seraient respectés, à l'exception du taux de pression fiscale (18,2% en 2021 inférieur à la norme communautaire qui est de 20%).

2.4.6. IMPACT SUR LA PAUVRETÉ

Le profil de croissance d'une économie détermine le niveau de vie de ses populations. Pour ce faire, des simulations ont été faites pour estimer les conséquences du profil de la croissance et des choix budgétaires décrits sur les perspectives à moyen terme de réduction de la pauvreté. Ainsi, les résultats indiquent qu'avec la réalisation des hypothèses du scénario de base, le Niger parviendrait à réduire la pauvreté monétaire à 37,9% en 2021 ; correspondant à une réduction de 2 points par rapport au niveau de 2016 (39,9%). Cette réduction de la pauvreté résulte des développements escomptés dans le secteur agricole qui impactera les revenus et la consommation des ménages principalement ruraux (petits et grands exploitants agricoles). Toutefois, la pauvreté reste plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Encadré 1 : Scénario optimiste (affichant les ambitions du Programme de Renaissance acte II)

Ce scénario est basé sur des hypothèses fortes qui prennent en compte une mobilisation conséquente des ressources pour le financement des investissements, nécessaires à une transformation structurelle de l'économie nigérienne. Cette transformation, conforme aux ambitions exprimées dans le Programme de Renaissance acte II, s'opérera par la réalisation de projets porteurs de croissance qui permettraient de réduire les vulnérabilités de l'économie ainsi que des réformes d'envergure pour améliorer l'attractivité de l'économie nigérienne.

En moyenne annuelle, sur la période 2017-2021, le taux de croissance réel de l'économie ressortirait à 7,3%, soutenue par le secteur primaire (+5,6%), le secteur secondaire (+9,8%) et le secteur tertiaire (+5,7%).

En termes de contribution au PIB, le secteur secondaire passerait de 18,1% du PIB en 2016 à 22,4% en 2021, marquant ainsi le début d'une transformation structurelle, soutenue par le secteur minier et pétrolier et le développement des chaînes de valeurs des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Quant aux parts des secteurs primaire et tertiaire, elles baissent respectivement de 41,5% à 39,5% et de 40,4% à 38,1% sur la période du PDES. Cette transformation structurelle de l'économie s'opérera à travers la mise en œuvre des projets structurants tels que Kandadji, fibre optique, électrification rurale, Salkadamna, route transsaharienne, boucle ferroviaire, etc. En Moyenne, la pression fiscale se situerait à 17,9% et elle serait de 20% en 2020 et de 20,3% en 2021.

Le crédit intérieur représenterait en moyenne 20,8% du PIB sur la période essentiellement du fait de l'évolution du crédit à l'économie qui se situerait autour de 16,5% du PIB en moyenne, la Position Nette du Gouvernement (PNG) étant stabilisée autour de 4%.

Les résultats de simulation indiquent qu'avec la réalisation des hypothèses du scénario optimiste et comparativement à l'estimation de l'année 2016 (39,8%), le Niger parviendrait à réduire l'incidence de pauvreté à 31,3% en 2021, soit une amélioration de 8,5 points. En milieu rural, l'incidence de la pauvreté pas sera de 45,9% en 2016 à 36,2% en 2021, soit un gain de 9,7 points de pourcentage.

2.5. AXES STRATÉGIQUES

Afin de relever les défis et les enjeux de développement économique et social identifiés, cinq (5) axes stratégiques inter-reliés et reflétant les principales dimensions du développement humain durable, sont retenus.

2.5.1. AXE 1 : RENAISSANCE CULTURELLE

La renaissance culturelle s'appuie sur les valeurs traditionnelles nigériennes et les valeurs universelles pour l'édification d'un modèle de citoyen dont les comportements sont favorables à un développement socio-économique inclusif, participatif et durable. Il s'agit de promouvoir l'esprit civique et les valeurs citoyennes à travers des actions à la base menées en direction des familles, des écoles, de l'administration et des lieux publics.

Les effets spécifiques escomptés de la renaissance culturelle sont : (i) les valeurs de progrès social sont renforcées (ii) l'état démocratique et républicain est fort et solide. Ces changements feront du Nigérien un citoyen modèle, responsable et favorable au développement socioéconomique durable.

2.5.2. AXE 2 : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

La promotion du développement social passera par l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base dans les domaines de la démographie, de la santé et de la protection sociale, de l'éducation, de l'eau potable, du cadre de vie, de la promotion du genre et des droits humains et de la promotion de la jeunesse.

Cet axe vise à améliorer la couverture des besoins sociaux fondamentaux en quantité et en qualité. Il est centré sur l'accélération de la transition démographique et le développement du capital humain. Le niveau de capital humain significativement rehaussé et la transition démographique amorcée sont les effets attendus de cet axe.

2.5.3. AXE 3 : ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

L'orientation principale porte sur le renforcement du potentiel économique de notre pays à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de

répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable. Dans ce sens, le PDES se donne pour objectif de créer les conditions d'une croissance économique régulière moyenne d'au moins 5,9% et d'un taux d'inflation moyen ne dépassant pas 3% sur la période.

De cet axe, il est attendu les résultats spécifiques suivants : (i) le secteur privé est compétitif, (ii) le monde rural est significativement transformé et (iii) la gestion du développement est efficace. Ces effets visent l'atteinte d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive.

2.5.4. AXE 4 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE, PAIX ET SÉCURITÉ

La convergence des politiques de sécurité (extérieure et intérieure) et de développement est une réponse pour prévenir l'occurrence de crises multidimensionnelles susceptibles de mettre en danger les perspectives nationales de développement économique et social. Cet axe couvre les champs suivants : la sécurité, la gouvernance politique, administrative, juridique et locale.

Les effets spécifiques attendus de cet axe sont : (i) les populations sont satisfaites des prestations de l'administration publique et des Institutions de la République et (ii) la sécurité intérieure du pays et de ses frontières est assurée. Ces effets permettront aux populations d'être bien gouvernées dans un espace sécurisé.

2.5.5. AXE 5 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de cet axe est de créer des conditions générales favorables au développement économique, social et culturel à travers la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique.

Les effets spécifiques attendus de cet axe sont : (i) les ressources naturelles (terres, eaux, biodiversité) sont gérées de manière durable et (ii) le cadre de vie des populations est adapté aux changements climatiques. Ils contribuent à l'amélioration de la gestion durable de l'environnement.

2.5.6. COHÉRENCE DU PDES AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATIONS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Les axes stratégiques du PDES 2017_2021 sont cohérents avec le programme de Renaissance Acte 2, la déclaration de politique Générale (DPG) et le document d'orientation Economique (DOE).

2.5.6.1 COHÉRENCE DU PDES AVEC LE PROGRAMME DE RENAISSANCE ACTE 2 ET LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

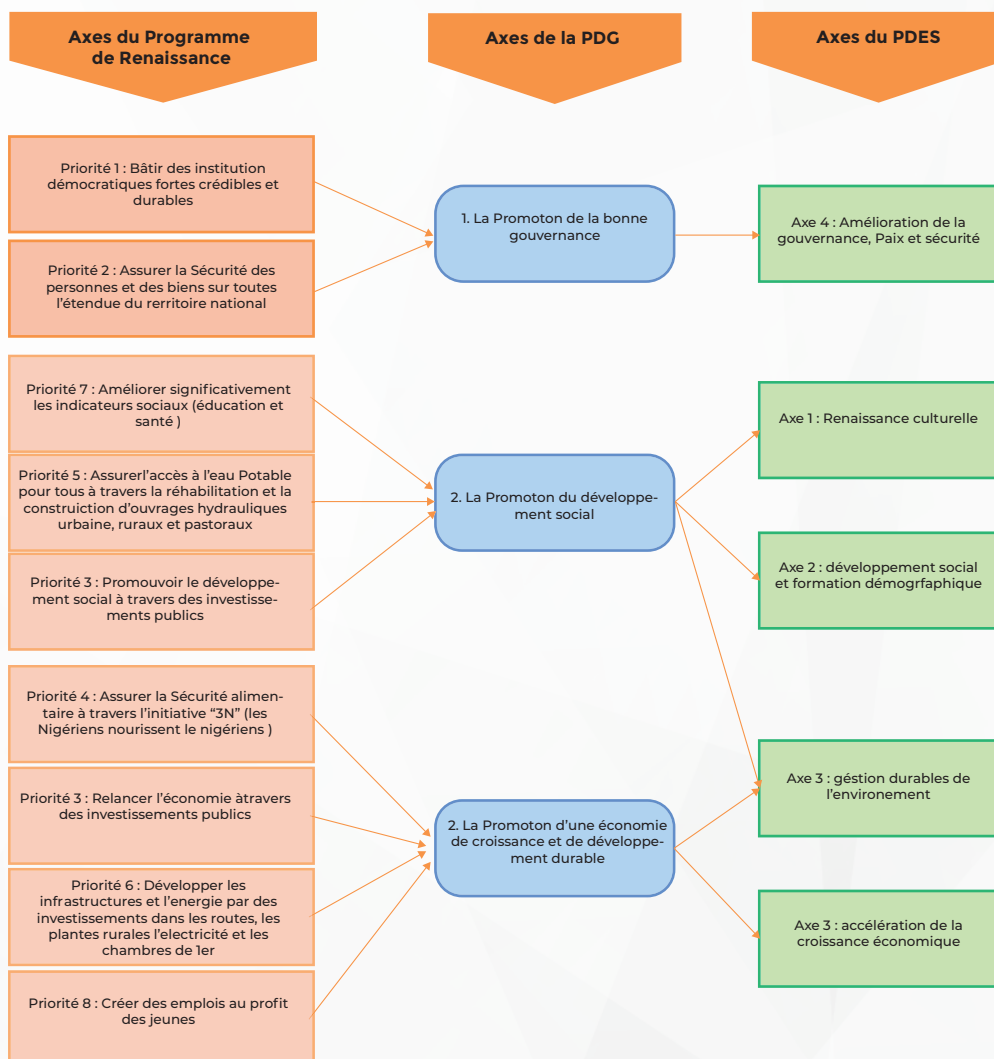
Le Programme de Renaissance Acte 2 est articulé au tour de huit (08) priorités qui sont : (i) promouvoir la renaissance culturelle, (ii) poursuivre la consolidation des institutions démocratiques, (iii) assurer la sécurité des personnes et des biens, (iv) garantir l'accès à l'eau pour tous, (v)

assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'I3N, (vi) développer les infrastructures de communication et énergétiques, (vii) développer les secteurs sociaux : éducation et santé et (viii) promouvoir l'emploi des jeunes.

Ces priorités ont été regroupées dans la DPG autour de la triple exigence de modernisation que sont la modernisation sociale, la modernisation politique et la modernisation économique traduites en trois axes principaux : (i) la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) la promotion du développement social ; (iii) la promotion d'une économie de croissance et de développement durable.

Le schéma ci-dessous indique l'articulation des axes du PDES avec les priorités du Programme de Renaissance-Acte 2 et les axes de la déclaration de politique Générale.

Figure n°1 : Articulation entre les axes du programme de Renaissance-Acte 2, la DPG et le PDES 2017-2021



2.5.6.2 COHÉRENCE DU PDES AVEC LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ECONOMIQUES

Les orientations sectorielles du DOE sont traduites dans les quatre domaines stratégiques complémentaires suivants : (i) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée, (ii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable, (iii) la promotion du développement social et (iv) la Gouvernance, paix et sécurité. Ces orientations sont cohérentes avec les cinq (05) axes du PDES.

2.6. DYNAMIQUE DE CHANGEMENT DU PDES 2017-2021

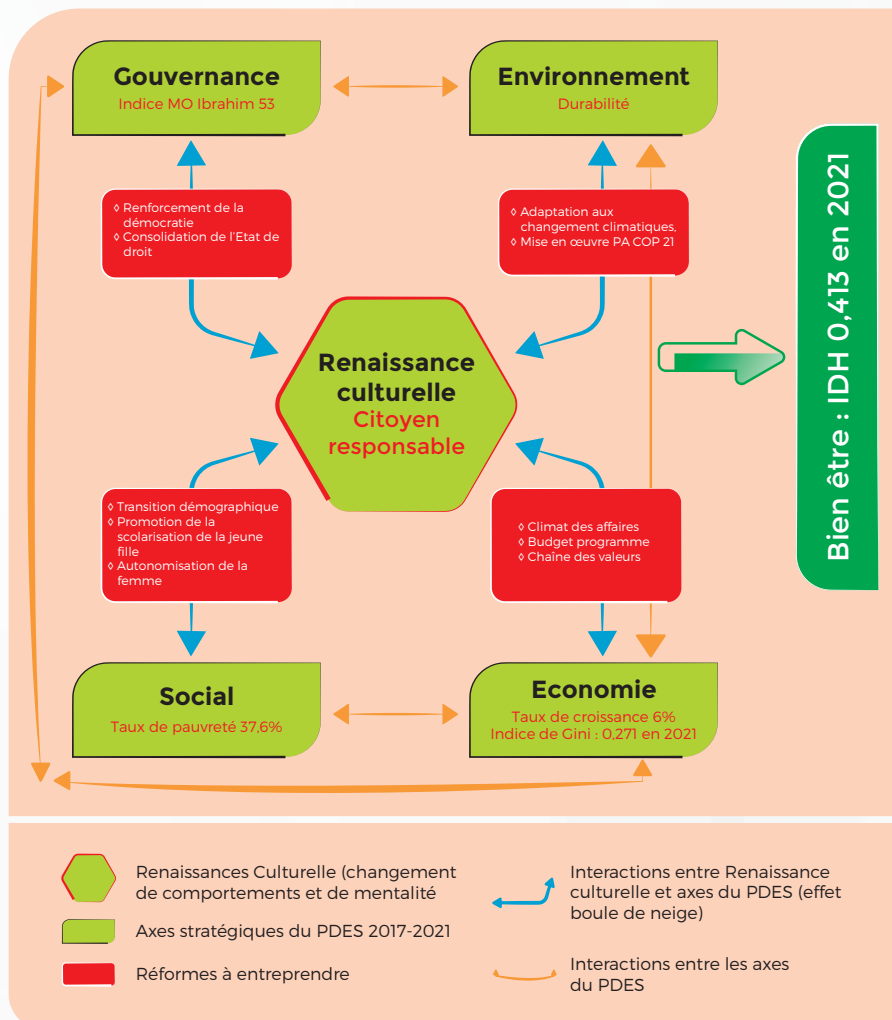
La dynamique de changement, née de l'interaction entre les bons comportements issus de la renaissance culturelle et les axes stratégiques du PDES, imprimera par effet « boule de neige » des transformations structurelles dans

l'économie, la gouvernance, l'environnement et la société. Cette dynamique débouchera sur un cercle vertueux d'amélioration du bien-être du Nigérien (citoyen responsable) qui conduira le pays vers l'émergence.

Pour les cinq années à venir, le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 prévoit de renforcer cette dynamique de changement par la mise en œuvre des réformes structurelles.

Les quatre dimensions du développement durable abordées ci-dessus (économie, gouvernance, société et environnement) qui correspondent aux axes du PDES 2017-2021 interagiront entre elles et impacteront chacune sur le bien-être du nigérien citoyen responsable né de la renaissance culturelle pour lequel, l'Indice de Développement Humain (IDH) attendu à l'horizon 2021 se situe autour de 0.410.

Figure n°2 : Dynamique de changement du PDES 2017-2021



Source : Inspiré du programme de renaissance

III

STRUCTURE PROGRAMMATIQUE

Il sera présenté dans ce chapitre, les réformes majeures, les programmes, le coût du Plan d'Actions Prioritaires du PDES (PAP/PDES) et le schéma de financement.

3.1. DOMAINES DE RÉFORMES MAJEURES

La mise en œuvre du PDES 2017-2021 demande qu'une attention particulière soit portée sur un certain nombre de réformes pertinentes dans les domaines. Ces réformes se rattachent à des axes précis ayant des impacts sur la mise en œuvre des programmes du PDES.

3.2. PROGRAMMES DU PDES

Cette partie décrit les programmes et les sous-programmes par axe ainsi que les stratégies pour l'atteinte des résultats. Il présente également de manière synthétique le plan d'actions prioritaires (PAP) qui met en évidence les coûts des différentes actions. La structure programmatique comprend onze (11) programmes et cinquante (50) sous-programmes répartis dans les cinq axes stratégiques du PDES 2017-2021.

L'axe Renaissance Culturelle est décliné en deux (2) programmes que sont : (i) mobilisation sociale pour un changement de comportements ; (ii) consolidation de la culture démocratique et républicaine. Ces deux (2) programmes sont structurés en six (6) sous-programmes.

L'axe Développement social et transition démographique est décliné en deux (2) programmes à savoir : (i) développement du capital humain et (ii) transition démographique. Ces deux programmes sont subdivisés en dix (10) sous-programmes.

L'axe Accélération de la croissance économique comporte trois (3) programmes à savoir : (i) Développement du secteur privé ; (ii) Sécurité alimentaire et développement agricole durable et (iii) Amélioration de la gestion du développement. Ces programmes sont subdivisés en dix-huit (18) sous-programmes.

L'axe Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité comporte deux (2) programmes à savoir : (i) Consolidation de l'efficacité et la transparence des institutions et (ii) Renforcement de la sécurité intérieure et frontalière. Ces programmes sont subdivisés en neuf (9) sous-programmes.

L'axe Gestion durable de l'environnement comporte deux (2) programmes à savoir : (i) Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique et (ii) Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique. Ces programmes sont subdivisés en sept (7) sous-programmes. Le

tableau ci-après indique les sous-programmes et programmes par axe.

Les différents programmes sont déclinés en sous-programmes comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 1 :

AXES STRATÉGIQUES	PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES	
Axe 1 : Renaissance Culturelle	Programme 1 : Mobilisation sociale pour un changement de comportement	1.1. Consolidation de la cellule familiale 1.2. Promotion des valeurs sociales et culturelles 1.3. Promotion des espaces d'échanges et d'éducation citoyens 1.4. Renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle	
	Programme 2 : Consolidation de la culture démocratique et républicaine	2.1. Consolidation de l'unité nationale 2.2 Consolidation de la culture démocratique et républicaine	
	Axe 2 : Développement social et transition démographique	Programme 3 : Développement du capital humain	3.1. Amélioration du niveau d'instruction et de formation de la population
			3.2. Amélioration de l'état de santé de la population
			3.3. Amélioration de l'état nutritionnel
			3.4. Renforcement des capacités de gestion de l'eau potable
3.5. Renforcement du système de protection sociale			
3.6. Accroissement de l'offre de services de sport et de jeunesse			
Programme 4 : Transition démographique		4.1. Promotion de la santé de la reproduction et assistance à l'accouchement	
		4.2. Promotion de la scolarisation et de la formation de la jeune fille	
	4.3. Développement du dividende genre		
	4.4. Développement des interrelations population développement		

AXES STRATÉGIQUES	PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES
Axe 3 : Accélération de la croissance économique	Programme 5 : Développement du secteur privé	5.1. Développement des chaînes de valeur des produits miniers et pétroliers
		5.2. Développement des industries manufacturières et agro-industrie
		5.3. Développement des infrastructures économiques
		5.4. Développement des services économiques
		5.5. Renforcement des capacités des entreprises
		5.6. Amélioration de l'environnement des affaires
		5.7. Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes
		5.8. Promotion de l'intégration régionale et des échanges intra africain
	Programme 6 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable	6.1. Développement des productions irriguées et pluviales
		6.2. Restauration des systèmes d'élevage
		6.3. Développement des infrastructures et services ruraux
		6.4 Transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
		6.5. Autonomisation de la femme rurale
		6.6. Renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables face aux chocs et crises
		6.7. Gouvernance et coordination du secteur rural
	Programme 7 : Amélioration de la gestion du développement	7.1. Amélioration de la gestion de l'économie
		7.2. Amélioration de la gestion des finances publiques
		7.3. Développement des services financiers

AXES STRATÉGIQUES	PROGRAMMES	SOUS PROGRAMMES
Axe 4 ; Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité	Programme 8 : Consolidation de l'efficacité et de la transparence des Institutions	8.1. Amélioration des prestations de l'administration publique
		8.2. Renforcement de la gouvernance des collectivités territoriales
		8.3. Promotion de bonnes pratiques administratives
		8.4. Promotion du contrôle de l'action publique
		8.5. Promotion de l'état de droit et des droits humains
	Programme 9 : Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix	9.1. Amélioration du cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire
		9.2. Atténuation des menaces sécuritaires
		9.3. Réduction des conflits communautaires
		9.4. Promotion des initiatives de développement pour la paix et la sécurité
Axe 5 : Gestion durable de l'environnement	Programme 10 : Gestion durable des terres, des eaux et de la diversité biologique	10.1. Gestion durable des terres et des eaux
		10.2. Gestion de la diversité biologique
		10.3. Gestion intégrée des ressources en eau
	Programme 11 : Amélioration du cadre de vie des populations et lutte contre le changement climatique	11.1. Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement
		11.2. Résilience et durabilité des établissements humains
		11.3. Renforcement des capacités d'adaptation de résilience et d'atténuation
		11.4. Promotion de l'économie verte

3.3. COÛT DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRE DU PDES

Le coût global du PDES 2017-2021 selon le scénario de base est évalué à 13 735 milliards de FCFA dont 8 171 milliards de dépenses publiques et 5 564 milliards de dépenses d'investissements privés. Les dépenses publiques comprennent 3 499,9 milliards de FCFA d'investissements publics (42,8%).

Le Plan d'Actions Prioritaires du PDES (4 333,8 milliards FCFA) englobe les investissements publics (3 499,9 milliards FCFA) d'une part, ainsi qu'une partie (67,34%) des subventions et transferts, soit 833,9 milliards FCFA, d'autre part.

3.4. SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PDES

Le montant du PDES 2017-2021 est évalué à 13 735 milliards de FCFA dont 8 171 milliards de dépenses publiques et 5 564 milliards de dépenses d'investissements privés selon le scénario de base du cadrage macroéconomique conforme au Programme Economique et Financier conclu avec le FMI.

Les dépenses publiques seront financées à hauteur de 5 079,2 milliards de FCFA de ressources propres et 3 091,8 milliards de ressources extérieures à mobiliser auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

Tableau 2 : Financement du PDES sur la période 2017-2021 (en milliards de FCFA)
scénario de base

Libellés	Montant (en milliards de FCFA)
Coût des dépenses publiques	8 171,0
Ressources propres	5 079,2
Ressources extérieures à mobiliser	3 091,8
Coût du financement privé recherché	5 564,0
Coût Total du PDES 2017-2021	13 735

Source : A partir des données du cadrage macroéconomique

Encadré 2: Financement du PDES selon le scénario optimiste

Le coût total de mise œuvre du PDES, fondé sur le scénario optimiste, est évalué à 15 018,2 milliards de FCFA dont 9 305,7 milliards de dépenses publiques et 5 712,5 milliards d'investissements privés.

Les dépenses publiques seront financées par 5 523,9 milliards de ressources propres et 3 712,5 milliards de ressources extérieures à mobiliser.

Le tableau suivant donne la situation d'ensemble du financement du PDES.

Tableau 3 :

Libellés	Montant (en milliards de FCFA)
Coût des dépenses publiques	9 305,7
Ressources propres	5 523,9
Ressources extérieures à mobiliser	3 781,8
Coût du financement privé recherché	5712,5
Coût Total du PDES 2017-2021	15 018,2

Source : A partir des données du cadrage macroéconomique du PDES 2017-2021

IV

MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI-EVALUATION ET DE COORDINATION

4.1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PDES

Le dispositif de mise en œuvre du PDES est composé d'instruments de mise en œuvre et d'un certain nombre d'acteurs.

4.1.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Au niveau national, ces instruments sont composés du Plan d'Actions Prioritaires (PAP), du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluri annuelle (DPBEP), de la Loi des Finances, de la Matrice de réformes stratégiques, de la Stratégie de communication.

Au niveau sectoriel, il s'agit des politiques sectorielles, des plans de développement sectoriels, des plans d'actions sectoriels, des Documents de programmation pluri annuelle des dépenses (DPPD), du Projet Annuel de Performance (PAP), du Rapport Annuel de Performance (RAP).

Au niveau régional et local, le PDES sera opérationnalisé par des Plans d'actions prioritaires (PAP) dont l'élaboration et la mise en œuvre seront axées sur les priorités locales de développement définies dans les Plans de Développement Régionaux (PDR) et les Plans de Développement Communaux (PDC).

4.1.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

Les acteurs de mise en œuvre sont l'Etat, les Collectivités Territoriales, le secteur privé, la Société civile, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la diaspora.

4.2. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 assure cinq principales fonctions à savoir i) le suivi de l'exécution des programmes, ii) le suivi des résultats, iii) les revues des dépenses publiques iv) les évaluations de performance des politiques publiques et v) les évaluations à mi-parcours et finale du PDES.

Un manuel de suivi-évaluation précisant la définition, la mission, les objectifs, les principes, les résultats attendus du système de suivi-évaluation sera élaboré. Il précisera également les éléments constitutifs, le dispositif institutionnel, les fonctions et les activités du système de suivi-évaluation.

4.3. DISPOSITIF DE COORDINATION

Le dispositif de Coordination du PDES est sous la responsabilité du Premier Ministre. Il impulse la mise en œuvre et fournit aux différents acteurs l'opportunité de suivre au fur et à mesure les réalisations et l'atteinte des résultats du PDES mais également de décider des orientations et mesures à prendre pour garantir l'atteinte des résultats planifiés. A cet effet, il est composé de trois catégories d'organes à savoir (i) les organes de pilotage et d'orientation politiques, (ii) les organes techniques et (iii) les organes consultatifs et de concertation.

4.3.1. ORGANES DE PILOTAGE ET D'ORIENTATION POLITIQUES DU PDES

La supervision générale du PDES est placée sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du gouvernement. Les différents organes de coordination chargés de donner des orientations politiques sont:

Le Conseil d'Orientation du PDES, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il est chargé de : (i) apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES, (ii) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PDES, (iii) décider des éventuelles nouvelles orientations du PDES sur la base des résultats majeurs observés et des enjeux internationaux, (iv) apprécier les effets de la mise en œuvre du PDES sur le développement économique et social.

Le Ministère du Plan prépare et organise les réunions du Conseil d'Orientation. A ce titre, il élabore les documents techniques qui seront examinés par le Conseil d'Orientation National.

4.3.2. ORGANES DE COORDINATION TECHNIQUES DU PDES

Les organes de coordination techniques chargés de donner des orientations techniques et assurer la validation des rapports issus du processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont : (i) les Directions Générales du Ministère du Plan, (ii) le Comité Technique National,

(iii) la Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'action Gouvernementale (CAPEG), (iv) l'Institut National de la Statistique (INS), (v) les pôles de coordination sectoriels et (iv) les cellules régionales de coordination.

Les Directions générales du Ministère du Plan constituent la structure de coordination du processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Elles sont chargées chacune dans sa compétence, de l'animation et de la coordination technique du dispositif institutionnel, notamment : (i) uniformiser et centraliser les informations issues de tous les pôles ; (ii) synthétiser et analyser les informations (réalisation physique et financière, financements acquis, indicateurs sectoriels, effets / impacts, indicateurs de déclenchement des financements, indicateur efficacité de l'aide, indicateurs de réforme, les difficultés etc..) et les transmettre aux organes décisionnels ; (iii) appuyer les Ministères techniques et les pôles dans la programmation budgétaires et arbitrage à travers la revue annuelle des projets et programmes, des projets annuels de performance, des rapports annuels de performance, documents de programmation pluriannuelle des dépenses (RAP/PAP/DPPD) ; (iv) impulser et faciliter le respect des échéances de production de la documentation des pôles ; (v) mettre à la disposition des pôles et des Ministères des guides et outils de planification, de programmation et de suivi-évaluation (tableau de bords, application informatique, guide méthodologique pour les revues...) ; (vi) former et coacher les équipes techniques des pôles et des Ministères ; (vii) évaluation des politiques publiques.

Le Comité Technique National, présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan. Il se réunit de manière ad hoc par le ministère du Plan selon les besoins. Il sera chargé de promouvoir la synergie entre les différents pôles de coordination sectoriels, de contrôler la qualité de l'information et des rapports soumis par les pôles sectoriels et régionaux. Il validera le rapport annuel de mise en œuvre du PDES, avant sa soumission au Conseil d'Orientation du PDES et au comité Etat-PTFs

La Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale (CAPEG) joue les rôles suivants dans le dispositif de suivi et de coordination du PDES : (i) assurer une remontée d'information analytique pour l'aide à la décision du Premier Ministre (ii) analyser l'alignement budgétaire sur les priorités du PDES, (iii) suivre et analyser les réalisations et les produits

de l'action du Gouvernement, (iv) analyser les politiques publiques, (v) analyser la cohérence d'ensemble de l'action gouvernementale.

L'Institut National de la Statistique (INS) assurera la production des données statistiques de qualité nécessaires pour la mesure des résultats du PDES 2017-2021. Il assurera la coordination des activités du Système Statistique National (SSN) et veillera à la fiabilité et à la qualité des données statistiques, des indicateurs sociodémographiques et des agrégats macroéconomiques et les validera avant leur utilisation.

Les pôles de coordination sectoriels, structurés autour des priorités stratégiques du PDES, sont des espaces de coordination et de dialogues avec tous les acteurs concernés. L'architecture s'appuie sur une approche sectorielle et/ou ministérielle. Ils seront constitués sur la base des priorités stratégiques du PDES qui sont : la transformation du monde rural, le secteur privé, la transition démographique, l'éducation et la formation, la gestion du développement, la gouvernance et la modernisation de l'Etat, la santé, l'hydraulique. ils sont organisés autour de 4 éléments clés, à savoir : (i) un leadership porté par un acteur étatique, (ii) une équipe technique réduite (3-5 cadres de l'administration publique) ; cheville ouvrière qui facilite la production de la documentation attendue et qui renforce la capacité des équipes des ministères, (iii) des outils permettant la production d'une documentation pertinente, (iv) des cadres de concertation permettant le dialogue politique entre l'Etat, les PTF et les acteurs du secteur

Les Cellules de coordination régionales collectent et analysent des données sur les actions de développement en cours, assurent la validation et la transmission régulière des rapports de suivi-évaluation du PDES afin que ces derniers soient soumis à l'appréciation des organes de coordination sectorielle et de pilotage politique. Chaque cellule régionale est composée du Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Gouvernorat, du Directeur Régional du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et du Directeur Régional de l'INS.

4.3.3. ORGANES CONSULTATIF ET DE CONCERTATION DU PDES

Les organes consultatifs et de concertations sont composés du comité Etat-PTF et des cadres de concertations sectorielles.

Le comité Etat-PTF a pour mission de favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs, de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire. Il sert également de cadre unique de dialogue entre le gouvernement et les partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Il veillera particulièrement à la prise en compte des résultats des revues pour l'allocation des ressources aux priorités contenues dans le PDES, l'appréciation de la pertinence et du financement des programmes du PDES.

Les cadres de concertation sont créés autour des pôles de coordination sectoriel. Ils sont composés des représentants de l'Etat, des PTF, du secteur privé et de la société civile du secteur. Des réunions de revue sectorielle sont organisées annuellement pour chaque pôle de coordination. Elles ont lieu en Avril-mai et sont l'occasion d'examiner le bilan et la programmation des interventions du secteur. Ces réunions alimentent la réunion du Comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers.

Le schéma ci-après indique les différents organes du dispositif de coordination et de suivi-évaluation.

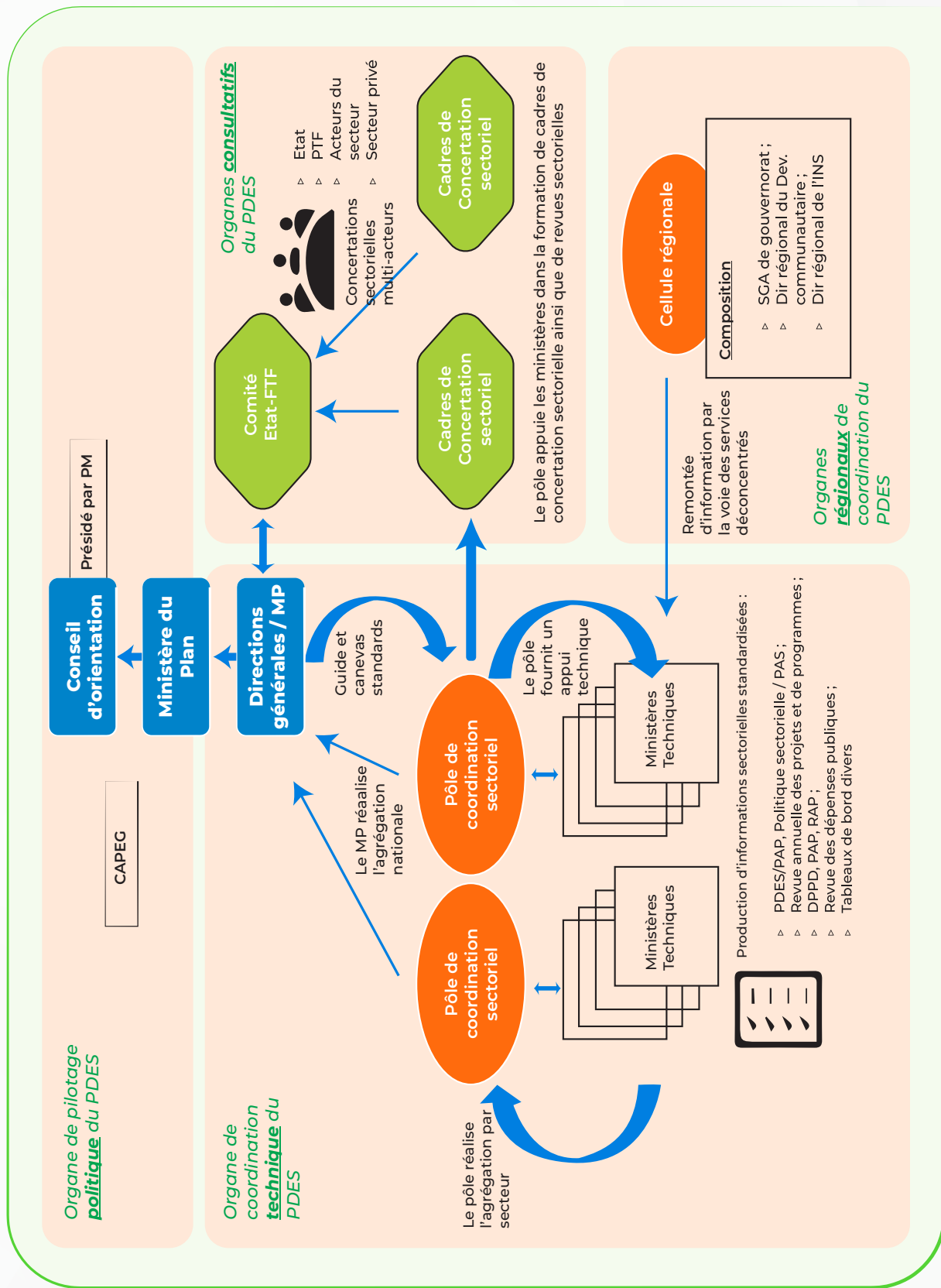


Figure n°3 : Différents organes du dispositif de coordination et de suivi-évaluation

V

ANALYSE ET MITIGATION DES RISQUES ET FACTEURS DE SUCCÈS

5.1. ANALYSE ET MITIGATION DES RISQUES

Les principaux risques qui peuvent affecter la mise en œuvre du PDES 2017-2021 sont de six ordres : (i) le risque lié à la faible adhésion des acteurs, (ii) le risque de la dégradation de la sécurité, (iii) le risque de troubles sociopolitiques, (iv) le risque financier,

(v) le risque lié aux aléas climatiques et (vi) le risque lié à la conjoncture internationale.

Le tableau ci-dessous indique ces risques ainsi que les mesures de leur mitigation.

Tableau 4

RISQUES	MESURES D'ATTÉNUATION
Risque lié à la faible adhésion des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un dispositif institutionnel approprié - Elaborer une stratégie de communication
Risque lié à la dégradation de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les dispositifs de renseignement, de sécurité ; - Renforcer les coopérations militaires et sécuritaires - Renforcer la confiance des populations aux forces de sécurité et en la justice républicaine
Risque de troubles sociopolitiques	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un environnement politique apaisé - Maintenir le dialogue au niveau politique et social
Risque financier	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les exportations - Faire des économies sur les dépenses courantes - Accroître les recettes fiscales - Mobiliser les financements extérieurs
Risque lié aux aléas climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer, actualiser et mettre en œuvre les programmes d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles - Elaborer et investir dans des programmes pluriannuels et multisectoriels de réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en amont des épisodes de chocs et crises
Risque lié à la conjoncture internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les exportations - Transformer les matières premières

5.2. FACTEURS DE SUCCÈS

Le Niger dispose d'un potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique indéniable, des ressources naturelles considérables, d'une population majoritairement jeune, d'une volonté politique

affirmée, d'un potentiel culturel favorisant la cohésion et la solidarité sociale, d'un positionnement stratégique et d'une société civile forte et engagée.

Annexe 1 : indicateurs de mesure des résultats stratégiques (Scénario de base)

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉFÉRENCE	CIBLES 2021	SOURCES
IMPACT				
LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION NIGÉRIENNE EST AMÉLIORÉ	1. Indice de développement humain (IDH)	0,353 (2016)	0,41	INS
	2. Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	45,1% (2014)	37,9%	INS
EFFETS GLOBAUX				
LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES POPULATIONS EST AMÉLIORÉ	3. Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	81,1% (2014)	75,0%	INS
	4. Taux de croissance démographique	3,9 % (2015)	3,06%	INS
LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EST FORTE, SOUTENUE ET INCLUSIVE	5. Taux moyen de croissance du PIB réel	5% (2016)	5,9%	INS
	6. Indice de répartition des revenus (indice de Gini)	0,325 (2014)	0,271	INS
	7. Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur)	24,6% (2014)	29,05%	INS
	8. Profondeur de la pauvreté	13,3 % (2014)	12,9%	INS
LES POPULATIONS SONT BIEN GOUVERNÉES DANS UN ESPACE SÉCURISÉ	9. Indice Mo Ibrahim (score)	50,2 (2015)	53	Fondation Mo Ibrahim
	10. Indicateur de la Gouvernance Banque Mondiale (CPIA)	3,5 (2015)	4	BM
GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	11. Superficies des terres récupérées	245 020 ha	1 065 500 ha	MEDD
	12. la proportion des populations vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	17,9% (2012)	10%	INS

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES 2017-2021

Annexe 2 : indicateurs de mesure des résultats stratégiques (scénario optimiste)

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	RÉFÉRENCE	CIBLES 2021	SOURCES
IMPACT				
LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION NIGÉRIENNE EST AMÉLIORÉ	1. Indice de développement humain (IDH)	0,353 (2016)	0,429	INS
	2. Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	45,1% (2014)	31,1%	INS
EFFETS GLOBAUX				
LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES POPULATIONS EST AMÉLIORÉ	3. Incidence de la pauvreté multidimensionnelle	81,1% (2014)	73%	INS
	4. Taux de croissance démographique	3,9% (2015)	3,06%	INS
LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EST FORTE, SOUTENUE ET INCLUSIVE	5. Taux moyen de croissance du PIB réel	5% (2016)	7,3% (2021)	INS
	6. Indice de répartition des revenus (indice de Gini)	0,325 (2014)	0,271	INS
	7. Proportion de la classe moyenne (approche noyau dur)	24,6% (2014)	29,05%	INS
	8. Profondeur de la pauvreté	13,3% (2014)	12,5%	INS
LES POPULATIONS SONT BIEN GOUVERNÉES DANS UN ESPACE SÉCURISÉ	9. Indice Mo Ibrahim (score)	50,2 (2015)	53	Fondation Mo Ibrahim
	10. Indicateur de la Gouvernance Banque Mondiale (CPIA)	3,5 (2015)	4	BM
GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	11. Superficies des terres récupérées	245 020 ha	1 065 500 ha	MEDD
	12. Proportion des populations vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	17,9% (2012)	10%	INS

Source : Cadre de mesure de rendement du PDES 2017-2021

IMPRIMÉ AVEC L'APPUI

